



## Étude sur les enjeux écologiques et rôles fonctionnels des ripisylves matures méditerranéennes pour les chauves-souris



Compte-rendu d'atelier :

### Comment lutter contre le défrichement ?

Date	1 mars 2019
Lieu	Locaux du Conseil Général du Var (Saint-Maximin-la-Sainte-Baume)
Durée	2h
Participants	Alexandra ACCA / GCP, Magalie AFERIAT / site Natura 2000 Plaine et Massif des Maures, Laetitia BANTWELL / CD83, Peggy BOURIANNE / EAURMC, Lionel BRUHAT / GCP, Lorenza BUONO / GCP, Emmanuel COSSON / GCP, Dominique GUICHETEAU / RNN PM, Perrine LAFFARGUE / CEN PACA, Vincent MAYEN / EAURMC, Michel NIVEAU / AFB antenne Var, Linda PALM / GCP (bénévole), Laura POMMIER / CC Alpes d'Azur, Nicolas THOMAS / CAVEM, Julie VISSAC / CAD, Gilles ROUBAUD / CD83

### Définition du défrichement et enjeux liés aux ripisylves :

D'après l'Article L341-1 du Code de l'Environnement, « est un défrichement toute opération volontaire ayant pour effet de détruire l'état boisé d'un terrain et de mettre fin à sa destination forestière [...], est également un défrichement toute opération volontaire entraînant indirectement et à terme les mêmes conséquences ». Il existe donc deux grands types de défrichement : ceux autorisés et ceux illégaux. Encore faut-il que la ripisylve ait été inscrite comme milieu boisé ce qui n'est pas toujours le cas, notamment dans un contexte de déprise.

### Les facteurs de défrichements

Les ripisylves ne sont pas toujours cartographiées, leur définition n'est d'ailleurs pas claire/unique :

- Définition topologique :
  - Boisements de cours d'eau → prise en compte des boisements le long des canaux ?
  - Largeur → prise en compte des forêts alluviales ? des alignements d'arbres ?
- Définition phytosociologique → prise en compte des boisements artificiels ?

Ce flou favorise les défrichements d'autant plus qu'elles sont peu considérées au vue de leur réelle importance. Ainsi lorsque sur un territoire, il va y avoir des champs, des infrastructures, des zones bâties, c'est vers les ripisylves que l'on se tourne préférentiellement pour de l'expansion ou de l'aménagement.



- L'aménagement du territoire
  - Urbanisation : La population augmente et certaines zones sont particulièrement attractives. Il existe un besoin croissant d'accueil. De plus, la croissance d'une ville passe aussi par le développement économique avec la création de zone d'activités, souvent en périphérie des communes. Malgré le danger, on grignote au plus près des rivières. Le cours d'eau peut être considéré comme un atout paysager en oubliant parfois sa ripisylve pourtant élément indispensable de son bon fonctionnement.
  - Développement industriel : en s'éloignant des cœurs urbains, on voit aussi se développer, notamment dans la démarche de transition écologique, des projets d'énergie renouvelable dont des micro-centrales hydroélectriques qui mettent à mal les ripisylves.
- La restauration des cours d'eau : là encore, une situation contradictoire ; afin de limiter les effets des inondations sans pour autant endiguer tous les cours d'eau, il se lance en ce moment de nombreux projets pour redonner au cours d'eau son espace de liberté. La démarche est en soit positive mais implique malheureusement la destruction de ripisylves d'une part sans forcément d'espoir de restauration future d'autre part (dynamique du fleuve qui empêche le développement pérenne de boisement). La résilience des chauves-souris face aux ruptures de continuité n'a pas été étudiée.
- L'agriculture : les zones agricoles voient aussi leurs surfaces diminuer, il existe donc également une problématique de pouvoir d'expansion des zones agricoles qui rentre en concurrence avec l'urbanisation. Il est alors tentant d'étendre les champs sur la seule place encore disponible, les ripisylves, d'autant plus que le sol y est souvent très favorable. Encore une fois l'importance des ripisylves et les services qu'elles offrent sont trop souvent méconnus (selon les cultures, les ripisylves offrent ombrage, protection contre le vent, protection contre les inondations).

## Les réponses envisageables

---

Trois grands types de solutions peuvent être envisagés : les outils législatifs d'encadrement, les mesures d'accompagnement et la sensibilisation/la formation.

### Outils d'encadrement

- Imposer une distance minimale pour l'implantation des projets immobiliers par rapport à la berge ou à la ripisylve lorsqu'elle existe
- Adapter les arrêtés préfectoraux aux ripisylves (seuil de coupe sans autorisation, protection d'habitat, etc.)
- Classement en Espace Boisé Classé et autres classement dans les Plan Locaux d'Urbanismes intercommunaux

Les outils contraignants ne sont pas toujours efficaces ou adaptés. L'observation de coupe en ripisylves arrive souvent trop tard ne laissant que la possibilité de constater la coupe. Les pouvoirs de police sont difficiles à engager soit parce que la législation est floue (possibilité de reboiser dans

les 5 ans pour que cela ne soit pas considéré comme un défrichage) soit parce que les moyens humains manquent.

### Mesures d'accompagnement

- Intégration des ripisylves dans les compensations au défrichage : le défrichage donne lieu à une compensation financière qui peut être réinvestie dans de la gestion sylvicole, les travaux concernés sont listés, la restauration des ripisylves pourrait y être intégrée
- Les obligations réelles environnementales : le propriétaire d'un terrain peut imposer des préconisations qui sont alors liées à la propriété (et non au propriétaire) sur une période pouvant aller jusqu'à 99 ans.
- Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) : des MAEC permettant le maintien ou la restauration de ripisylves pourraient être mises en place. Il existe une MAEC « entretien des ripisylves » qui n'est malheureusement pas assez incitative pour être demandée.

Ce sont des outils basés sur le volontariat du propriétaire, la démarche de sensibilisation en amont est donc primordiale.

### La sensibilisation/la formation

Les ripisylves sont des milieux méconnus : leur importance pour la faune, les services qu'elles offrent, leur spécificité par rapport aux boisements secs ne sont pas valorisés. Parfois même, leurs propriétaires ne sont pas connus ou au courant de leur propriété ; ces boisements rivulaires peuvent également être très fragmentés (petites surfaces, nombreux propriétaires). Elles sont plutôt perçues comme une contrainte : naturalité, obligation d'entretien.

La sensibilisation est une démarche difficile mais primordiale et complémentaire des autres outils.

Enfin, l'un des axes principaux à travailler reste une définition claire et partagée de la ripisylve.

